



OSISKO ANNONCE LES LIVRAISONS D'ONCES D'ÉQUIVALENT D'OR POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2023, UNE MARGE MONÉTAIRE RECORD ET UNE RÉDUCTION DE LA DETTE

Montréal, 8 janvier 2024 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir de fournir une mise à jour sur ses livraisons, ses produits et sa marge monétaire pour le quatrième trimestre de 2023, ainsi que sur sa position de trésorerie et sa dette au 31 décembre 2023. Tous les montants inclus dans ce communiqué sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2023

Osisko a gagné 23 275 onces d'équivalent d'or attribuables¹ (« OEO ») au quatrième trimestre de 2023, pour un total de 94 323 OEO en 2023, ce qui représente des livraisons annuelles record pour la Société. D'une année à l'autre, les OEO gagnées par Osisko ont augmenté de 6 % en 2023, mais se situent légèrement sous la limite inférieure de la fourchette de prévisions pour 2023, qui était de 95 000 à 105 000 OEO.

Osisko a enregistré des produits préliminaires, issus des redevances et des flux, de 65,2 millions de dollars durant le quatrième trimestre et des coûts des ventes préliminaires (excluant l'épuisement) de 4,0 millions de dollars, résultant en une marge monétaire² trimestrielle record d'approximativement 61,2 millions de dollars (ou 94 %).

Pour l'ensemble de l'année 2023, les produits préliminaires provenant des redevances et des flux ont atteint le chiffre record de 247,3 millions de dollars et le coût des ventes préliminaire (excluant l'épuisement) est estimé à 16,6 millions de dollars, ce qui se traduit par une marge monétaire annuelle record² d'environ 230,7 millions de dollars (ou 93 %), une augmentation de 14 % comparativement à l'année 2022.

Au 31 décembre 2023, la position de trésorerie d'Osisko était d'environ 67,7 millions de dollars, à la suite de la vente de la totalité de sa position en actions dans Minière Osisko Inc. et d'un remboursement subséquent de 136,0 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable de la Société. La facilité de crédit renouvelable de la Société était utilisée à hauteur d'environ 191,9 millions de dollars à la fin de 2023, avec un montant supplémentaire de 358,1 millions de dollars pouvant être utilisé, en plus de la disposition accordéon non engagée d'un maximum de 200 millions de dollars.

DÉTAILS RELATIFS À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET LA WEBDIFFUSION SUR LES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE ET DE L'EXERCICE 2023

Osisko fournit un avis de publication des résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2023, et les détails relatifs à la conférence téléphonique et à la webdiffusion.

Publication des résultats : Mardi, 20 février 2024, après la fermeture des marchés

Conférence téléphonique : Mercredi, 21 février 2024, 10:00 HE

Numéros de téléphone : Sans frais en Amérique du Nord: 1 (888) 886-7786
(option 1) Appels locaux et internationaux : 1 (416) 764-8658
ID de la conférence : 57708068

Lien pour la webdiffusion : https://viaid.webcasts.com/starthere.jsp?ei=1650912&tp_key=a14693e644
(option 2)

Reprise (disponible jusqu'au
jeudi 21 mars 2024 à 23:59
HE) :

Sans frais en Amérique du Nord : 1 (877) 674-7070
Appels locaux et internationaux : 1 (416) 764-8692
Code d'accès : 708068#
Reprise également disponible sur notre site web au www.osiskogr.com

Notes :

Les chiffres présentés dans ce communiqué de presse, incluant les produits et les coûts des ventes, n'ont pas été audités et pourraient être modifiés. Comme la Société n'a pas encore terminé ses procédures de clôture d'exercice, l'information financière anticipée présentée dans ce communiqué de presse est préliminaire, assujettie à des ajustements finaux de clôture d'exercice et peuvent changer de façon importante.

(1) Onces d'équivalent d'or

Les OEO sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances et les flux. L'argent (Ag) provenant d'ententes de redevances et de flux a été converti en OEO en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie ont été convertis en OEO en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période.

Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Or ⁽ⁱ⁾	1 971 \$	1 727 \$	1,941 \$	1 800 \$
Argent ⁽ⁱⁱ⁾	23,20 \$	21,17 \$	23.35 \$	21,73 \$
Taux de change (\$ US/\$ Can) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1,3624	1,3578	1,3497	1,3013

(i) Prix pm en dollars américains selon le London Bullion Market Association.

(ii) Prix en dollars américains selon le London Bullion Market Association.

(iii) Taux quotidien de la Banque du Canada.

(2) Mesures non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures de performance dans ce communiqué de presse, lesquelles ne sont pas des mesures normalisées prescrites en vertu des Normes internationales d'information financières ou *International Financial Reporting Standards* (IFRS), incluant la marge monétaire en dollars et en pourcentage. La présentation de ces mesures non conformes aux IFRS vise à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS. Ces mesures ne suggèrent pas nécessairement des profits d'opérations ou flux de trésorerie issus des opérations, tel que déterminé selon les IFRS. Comme les opérations d'Osisko sont principalement axées sur les métaux précieux, la Société présente la marge monétaire parce qu'elle croit que certains investisseurs utilisent cette information, ainsi que des mesures déterminées comme conformes aux normes IFRS, afin d'évaluer la performance de la Société en comparaison avec d'autres sociétés minières de l'industrie des métaux précieux qui présentent les résultats de façon similaire. Toutefois, d'autres sociétés peuvent calculer ces mesures non conformes aux IFRS de façon différente.

La marge monétaire (en dollars) représente les produits moins les coûts des ventes (excluant l'épuisement). La marge monétaire (en pourcentage) représente la marge monétaire (en dollars) divisée par les produits.

(en milliers de dollars)	Trois mois terminés le 31 décembre 2023	Exercice terminé le 31 décembre 2023
Produits	65 164 \$	247 320 \$
Moins : coût des ventes (excluant l'épuisement)	(4 007 \$)	(16 645 \$)
Marge monétaire (en dollars)	61 157 \$	230 675 \$
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	93,9 %	93,3 %

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille de plus de 180 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 3-5 % en rendement net de fonderie sur la mine Canadian Malartic, l'une des plus importantes mines aurifères au Canada.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Grant Moenting
Vice-président, marchés des capitaux
Tél : (514) 940-0670 #116
Cell : (365) 275-1954
Courriel : gmoenting@osiskogr.com

Heather Taylor
Vice-présidente, développement durable et communications
Tél : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs », au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'« information prospective » au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, aux événements futurs, que les informations financières peuvent faire l'objet d'ajustements de clôture d'exercice et à la disponibilité de la marge supplémentaire non engagée de la facilité de crédit. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter; (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés à l'éclosion de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, et l'impact potentiel de ces éclosions sur les affaires, les activités et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) l'intégration des actifs acquis (c) la détermination du statut PFIC d'Osisko ou (d) que les informations financières peuvent faire l'objet d'ajustements de clôture d'exercice. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, incluant notamment, sans s'y limiter : l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société relativement à la détermination de son statut PFIC et l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui a trait aux propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou un autre droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

Pour de plus amples renseignements sur les risques, les incertitudes et les hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov, qui fournit également d'autres hypothèses générales en rapport avec ces énoncés. Osisko met en garde que la liste de risques et d'incertitudes qui précède n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres personnes devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Osisko croit que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais aucune assurance ne peut être donnée que ces attentes se révéleront exactes puisque les résultats réels et les événements prospectifs pourraient différer de façon importante de ceux anticipés dans les énoncés prospectifs, et les énoncés prospectifs inclus dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et ne devraient pas être indûment invoqués. Ces énoncés ne sont valables qu'en date du présent communiqué de presse. Osisko ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi applicable l'exige.